

ENQUÊTE SUR LES USAGERS DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT FINANCÉS PAR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les caisses d'Allocations familiales participent financièrement au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje). **Afin d'améliorer l'action de la branche Famille, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a besoin de mieux connaître les caractéristiques des enfants qui fréquentent ces établissements et leurs familles.**

À cette fin, la Cnaf **réalise un recueil d'informations statistiques.** La Cnaf a donc demandé aux gestionnaires des Eaje de lui transmettre, chaque année, un fichier d'informations sur les enfants accueillis (*âge, commune de résidence, numéro allocataire des parents ou régime de sécurité sociale si les parents n'ont pas de dossier à la Caf*) et aux modalités de leur accueil (*nombre d'heures, facturation*). Vous trouverez le détail de cette opération sur les sites : **www.mon-enfant.fr** (*rubrique actualités*) ou **www.caf.fr** (*rubrique études et statistiques*). Ces données ne seront exploitées que pour produire des statistiques : elles seront donc rendues anonymes avant leur utilisation par la Cnaf. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (*Informatique et Liberté*), vous pouvez vous opposer à cette transmission de données.



COUPON-RÉPONSE

- J'accepte la transmission des informations me concernant et concernant mon enfant (nom prénom) à la CAF dans le cadre de l'enquête FILOUE
- Je refuse la transmission des informations me concernant et concernant mon enfant (nom prénom) à la CAF dans le cadre de l'enquête FILOUE
- le/...../.....

SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

PARENT 1

Nom, prénom et signature

PARENT 2

Nom, prénom et signature